

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2017

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	05 juillet 2017
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par M. Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSEN
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	☒	☐
	Mme Chantal DURAND	☒	☐
	M. Rémi DECOUT	☐	☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐
	Mme Virginie TOLLARD	☐	☐
	M. Francis SELLAM	☒	☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐
Majorité municipale	Mme Jeannine CHERY	☒	☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐
	Mme Liliane REUSCHLEIN	☒	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☐	☐
	M. Alain BARUGEL	☐	☐
	Mme Corinne FIORENTINO	☒	☐
	Mme Catherine MEUNIER	☒	☐
	M. Gilles COLRAT	☒	☐
	M. Maxime OUANOUNOU	☒	☐
	Mme Isabelle CONA	☐	☐
	M. Stéphan SILVESTRE	☒	☐
	Mme Hélène DECOTIGNIE	☐	☐
	Mme Amèle SELLAM	☒	☐
	Mme Christelle FORTIN	☒	☐
	Mme Caroline RUIZ	☒	☐
	M. Jean-François CLAIR	☒	☐
	Mme Louise MARIE-MABIT	☐	☐
	M. Michel LAVAL	☒	☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☒	☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐
	Mme Chantal COLIN	☒	☐
	M. Bernard DUVERT	☒	☐
Liste « Unis pour Joinville-le- Pont »			
Liste « Vivre Joinville ensemble »			

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	26
Nombre de membres excusés représentés	4
Absents non représentés	3

* *
*

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSION, Mme Chantal DURAND, M. Areski OUDJEBOUR, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	-	-
- M. Michel LAVAL ne prend pas part au vote		
– Désigne Mme Chantal ALLAIN comme secrétaire de la séance du 27 juin 2017.		

*
*
*

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Areski OUDJEBOUR, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
- Approuve le Procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.		

**
*

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par LE MAIRE</i>	

**
*

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
abstention	5	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »); M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2017, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
- en dépenses :		+ 474 162,12 €
- en recettes :		+ 474 162,12 €
Dont :		
- en section de fonctionnement :		- 135 163,00 €
- en section d'investissement :		+ 609 325.12 €

**
*

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE PROGRAMME – REVISION (10)
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	

– Décide de réviser l'autorisation de programme n°10 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2016 Réalisé	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel	
1 001 019,84 €	3 173 715,17 €	210 312,11 €	4 385 047,12 €

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

* *
*

6 TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT DE L'OPH A LA SOCIETE LOGIREP ET DEMANDE DE DISSOLUTION DE L'OPH		
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	6	M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
abstention	-	-
– La Commune de Joinville-le-Pont réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des différents prêts consentis par les prêteurs à l'OPH de Joinville-le-Pont, et transférés à la société LOGIREP, conformément aux dispositions des articles L 443-7, alinéa 3, et L 443-13, alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation – Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe jointe. – La garantie de la Commune de Joinville-le-Pont est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts jusqu'à leur complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIREP non acquittées à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple des organismes de crédits, la Commune de Joinville-le-Pont s'engage à se substituer au repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. – La Commune de Joinville-le-Pont s'engage pendant la durée résiduelle des prêts à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir le montant des sommes dues.		

- Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de garantie et de transfert des prêts ou tout acte constatant l'engagement du garant aux emprunts.
- Demande, selon les dispositions de l'article L 421-7 du Code de la construction et de l'habitation, la dissolution de l'OPH de Joinville-le-Pont.

* *
*

7	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU QUAI DE LA MARNE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Autorise Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention la plus importante possible pour la création d'une zone 30 sur le quai de la Marne et à signer tous documents s'y rapportant. - Dit que les travaux (hors ceux relatifs à l'assainissement non subventionnés) ne démarreront pas avant la notification de la subvention.	

* *
*

8	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE PARIS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à demander une subvention pour les travaux de réaménagement de la rue de Paris auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne.	

* *
*

9	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE PARIS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : - Autorise Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention la plus importante possible pour la création d'une piste cyclable bi directionnelle sur la rue de Paris et à signer tous documents s'y rapportant. - Dit que les travaux ne démarreront pas avant la notification de la subvention.	

* *
*

10	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DU LA VIDEOSURVEILLANCE, LA SECURISATION DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	
LE CONSEIL,		
Après avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
– Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à demander une subvention dans le cadre du bouclier de sécurité régional pour la mise en place des caméras de vidéosurveillance, l'acquisition de 40 Glissières Béton Armé, l'acquisition d'un véhicule de police sérigraphié et équipé.		

* *
*

11	TARIFS DES SPECTACLES	
LE CONSEIL,		
Après avoir délibéré, par :		
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;

– Approuve les nouveaux tarifs des spectacles applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Tarifs des spectacles		
➤ Tarif A		
Tarif pour les spectacles coûtant + de 10 001 € (« têtes d'affiches »)		
Plein tarif	24 €	
Tarif réduit	19 €	- 25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
➤ Tarif B		
Pour les spectacles coûtant entre 5 001 à 10 000 €		
Plein tarif	18 €	
Tarif réduit	12 €	- 25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
➤ Tarif C		
Pour les spectacles coûtant - de 5 000 €, les concerts des Musicales et les spectacles dédiés au jeune public		
Plein tarif	10 €	
Tarif réduit	5 €	- 25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)

Le tarif réduit sera appliqué sur présentation d'un justificatif aux guichets de la billetterie ou le jour de la représentation.

*
*
*

12	APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016	
LE CONSEIL,		
Après avoir délibéré, par :		
pour	24	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention	5	M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU absents de la séance, ne prennent pas part		

au vote.

– Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2016 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.

* *
*

13		MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,			
Après avoir délibéré, par :			
pour		24	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre		2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention		4	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU absents de la séance, ne prennent pas part au vote.			
– Modifie le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Joinville :			
○ Page 5 : il est inséré, sous réserve que la délibération relative à l'avenant n°3 du traité de concession soit effectivement votée, le paragraphe suivant « I.5 Le projet résultant de l'avenant n°3 : Un avenant n°3 au traité de concession, signé entre la commune et l'aménageur EIFFAGE AMENAGEMENT, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 juin 2017. Le programme, suite à cet avenant n°3, est détaillé dans la partie ci-après » ○ Page 5 : au paragraphe II « Projet de programme global des constructions à réaliser dans la ZAC des hauts de Joinville » : ▪ le chiffre « 5 400 m² » correspondant au volume de surface des commerces et activités est remplacé par « 6 213 m² » ▪ le chiffre « 36 000 m² » correspondant au volume de surface de logements est remplacé par « 36 797 m² ». Les chiffres de « 535 appartements » et de « 660 places de parking » sont remplacés par « 556 appartements » et « 799 » places de parking ». ○ page 10 : le tableau du programme des équipements publics est modifié pour l'équipement « Abords de l'Ilot E » : la maîtrise d'ouvrage est transférée d'Eiffage Aménagement à la Ville. La prise en charge financière de l'aménageur reste inchangée dont 20% financé par la ville. ○ page 11 : le plan des équipements publics à réaliser par l'aménageur est modifié pour tenir compte du transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville des équipements publics suivants : Abords Ilot E (cf. pièce jointe n°4 annexée à la délibération) ○ page 12 : le plan des équipements publics à réaliser par la ville est modifié pour tenir compte du transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville des équipements publics suivants : Abords Ilot E (cf. pièce jointe n°5 annexée à la délibération).			

- o Page 13 : les modalités prévisionnelles de financement sont modifiées (cf. pièce n°6 jointe à la délibération).
- o Page 14 : le phasage prévisionnel est modifié (cf. pièce n°7 jointe à la délibération).

– Conformément à l'article R. 311. 5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

– Conformément à l'article R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Hauts de Joinville approuvé est tenu à la disposition du public au service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service.

– Le dossier de réalisation modifié sera exécutoire à la date d'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité mentionnées à l'article 2.

* *
*

14	MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE
-----------	---

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, par :

pour	24	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention	4	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU absents de la séance, ne prennent pas part au vote

– Modifie le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Joinville de la manière suivante :

Equipement /Infrastructure	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire	Prise en charge financière	Estimation coût hors subvention	Délais prévisionnels de réalisation
Abords Ilot E	Ville	Ville	Ville dont 80% financé par l'Aménageur	85.062 € HT	2018-2019

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2017

Zone 1 bis Parvis de la Mairie prolongé (prestations complémentaires)	Aménageur	Ville	Aménageur dont 100% financés par la Ville	698 602 € HT	2018-2019
Zone 2 Belvédère (prestations complémentaires demandées par la Commune)	Aménageur	Ville	Aménageur dont 100% financés par la Ville	665 999 € HT	2018-2019
Requalification impasse Hippolyte Pinson	Aménageur	Ville	Aménageur dont 34% financé par la Ville	100.000 € HT	2017-2019

– Conformément à l'article R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* *
*

15		AVENANT N° 3 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,			
Après avoir délibéré, par :			
pour	24	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;	
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;	
abstention	4	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU absents de la séance, ne prennent pas part au vote			
– Approuve l'avenant n°3 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC des Hauts de Joinville qui est annexé à la présente délibération.			
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer l'avenant.			

* *
*

16	RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2016
LE CONSEIL,	

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Donne acte au Maire des obligations de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**
*

17

APPROBATION DE LA FICHE PROJET DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LA LUDOTHEQUE

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve la fiche projet Ludothèque.

– Approuve le règlement intérieur de la ludothèque applicable 1^{er} septembre 2017.

– Approuve les tarifs d'adhésion trimestrielle au pôle famille incluant l'accès à la ludothèque (y compris le prêt de jeux) à compter du 1^{er} septembre 2017 :

ADHESION TRIMESTRIELLE « POLE FAMILLE » ET LES PRESTATIONS DE LA LUDOTHEQUE				
	Septembre à novembre	Décembre à Février	Mars à Mai	Juin à Août
Extérieur	20 €	20 €	20 €	20 €
A	6.99 €	6.99 €	6.99 €	6.99 €
B	5.91 €	5.91 €	5.91 €	5.91 €
C	4.84 €	4.84 €	4.84 €	4.84 €
D	3.76 €	3.76 €	3.76 €	3.76 €
E	2.69 €	2.69 €	2.69 €	2.69 €
Tarif occasionnel unique (pendant les périodes de vacances scolaires sans prêt de jeu.)	5.64 €			

– Approuve le montant forfaitaire des pénalités (détériorations, pertes...) :

prix d'acquisition de jeu	Montant forfaitaire de la pénalité
Inférieur à 50 €	50€
Entre 50€ et 100€	100€
Supérieur 100€	150€

**
*

18

VŒU RELATIF AU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE JOINVILLE-LE-PONT

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, par :

pour

M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chanta DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2017

	29	Virginie TOLLARD, M. Francis SELAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Michel LAVAL, M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
– Emet le vœu d'organiser les heures d'enseignement sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à la rentrée scolaire 2017.		

* *
*

19	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DES TARIFS	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime MOUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention	1	M. Jean-François CLAIR, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
– Approuve sous condition que la Directrice Académique des Services de l'Education Nationales autorise le retour à un enseignement sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à la rentrée scolaire 2017 : - le règlement intérieur des activités périscolaires applicable au 2 septembre 2017 - les tarifs des activités périscolaires applicables au 2 septembre 2017 :		
ACCUEIL DU SOIR 16h30 à 18h30		

Quotients	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
A	3,50 €	3,18 €
B	3,30 €	3,00 €
C	3,12 €	2,84 €
D	2,94 €	2,67 €
E	2,75 €	2,50 €
Extérieur	3,51 €	3,19 €

Quotients	ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE 8h00 A 18h30				ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE 8h A 13h	
	Tarif journalier avec repas		Tarif journalier avec PAI		Tarif avec repas	Tarif avec PAI
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs	
A	10,99 €	13,21 €	7,43 €	10,07 €	8,77 €	5,63 €
B	9,46 €	11,32 €	6,40 €	8,67 €	7,61 €	4,97 €
C	7,77 €	9,26 €	5,37 €	7,28 €	6,28 €	4,30 €
D	6,20 €	7,44 €	4,67 €	6,33 €	4,96 €	3,85 €
E	4,21 €	5,14 €	3,80 €	5,15 €	3,28 €	3,29 €
Extérieur	14,56 €	17,68 €	9,95 €	13,48 €	11,45 €	7,26 €

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES DE 8H A 18H30		
Quotients	Tarif journalier avec repas	Tarif journalier avec PAI
A	13,21 €	10,07 €
B	11,32 €	8,67 €
C	9,26 €	7,28 €
D	7,44 €	6,33 €
E	5,14 €	5,15 €
Extérieur	17,68 €	13,48 €

Dispositions inchangées : En cas de retard des parents pour venir récupérer leur enfant à l'atelier du soir et à l'accueil de loisirs après 18h30, une pénalité leur sera appliquée à hauteur de 5,09 € pour 1 à 15 minutes de retard, de 10,18 € pour 16 à 30 minutes de retard, de 15,27 € de 31 minutes à 45 minutes, de 20,36 € de 46 à 60 minutes et enfin de 30,54 € au-delà d'une heure.

* *
*

20	TABLEAU DES EFFECTIFS			
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Le tableau des effectifs est modifié comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2017

Ingénieur	4		1	5
Rédacteur	11		1	12
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	38.35		5	43.35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6		4	10
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	33		2	35
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^e classe	17	1 TNC 16h45/20 ^{ème}	1 TC	17
Assistant d'enseignement artistique	1	1 TNC 15/20 ^{ème} 1 TNC 3h30/20 ^{ème}	1TNC 8h45/20 ^{ème}	1TNC

*
*
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil, trois questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble », et trois questions pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Question de Mme COLIN du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Notre commune a intégré depuis Janvier 2016 le territoire Paris Est Marne Bois de la Métropole du Grand Paris. L'occasion nous est donnée de réfléchir à des projets dépassant le périmètre de Joinville en lien avec certaines villes riveraines. Dans cette optique, serait-il possible d'envisager un accès plus direct au Parc du Tremblay ? Alors que cet espace de jeu et de détente est en proximité immédiate du quartier de Polangis il faut pour s'y rendre, soit emprunter l'Avenue du Général de Gaulle à Champigny, soit le Boulevard des Alliés, deux axes dépourvus de pistes cyclables et bien peu accueillants qui desservent les entrées du parc toutes éloignées de Joinville. La municipalité pourrait-elle étudier la faisabilité d'un tel projet auprès des acteurs concernés : la ville de Champigny, le département du Val-de-Marne, le département de Paris, afin que les Joinvillais et notamment les écoliers profitent d'un accès agréable et court au Parc ? La rue Paul Langevin à Champigny semble offrir cette possibilité.
Réponse de M. LE MAIRE	Madame la conseillère municipale, C'est en effet une demande ancienne qui me semble légitime. Pour autant il me paraît plus raisonnable et plus respectueux d'attendre la fin de la procédure de rattachement. Vous comprenez la délicatesse de me mêler des affaires de Champigny mêle si vous connaissez la position favorable de la ville de Joinville sur le rattachement du quartier, vous avez en face un Maire absent pour des raisons de santé, M. Adenot, remplacé par M. Fautré avec qui nous travaillons et des populations qui n'ont pas terminé leur consultation. Ma réponse est celle-ci : on va attendre.
Question de M. AUBRY du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Chacun sait combien les inondations à Joinville et leurs conséquences constituent un risque majeur. La mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde est donc essentielle. Un an après les fortes inondations de juin 2016 qui ont durement touché l'Ile-de-France, son élaboration est-elle avancée ? Quand sera-t-il présenté au conseil municipal pour entrer en application ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le conseiller municipal, Ma réponse est très courte. Nous envisageons de vous le présenter à l'automne.

Question de M. DUVERT « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Nous avons été alertés par un Joinvillais qui vous a adressé deux courriers restés sans réponse concernant la qualification de voie pompier de l'allée Henri Dunant. Aussi pouvez- vous confirmer que cette voie comporte toutes les qualités, après avis des services de la ville et des services de secours, pour être qualifiée de voie pompier ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le conseiller municipal, Le premier courrier de ce riverain date du 12 juin. J'y ai répondu le 20 juin. Je suis étonné qu'il ne vous en ai pas fait part. Visiblement, c'est une demande de vos connaissances qui habite rue Chapsal. Il y a eu une réponse, vous le connaissez bien, vous lui demanderez.

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil trois questions diverses du groupe « UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT ».

M. CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

Question de M. CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »	Monsieur le Maire, La révision du Plan Local d'Urbanisme est un enjeu majeur pour la ville de Joinville-le-Pont. La Ville doit poursuivre son développement et garantir son dynamisme tout en respectant son histoire, son architecture et son cadre de vie sans oublier la construction de logements nouveaux pour satisfaire l'accroissement de la population. Le 7 juin la commission urbanisme de l'EPT Paris Est Marne et Bois a examiné les documents préliminaires PADD et PLU. Le 26 juin la révision du Plan Local d'Urbanisme et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Joinville-le-Pont ont été présentées au conseil de territoire Le 21 juin certaines associations ont été conviées à une présentation du PLU. Une autre réunion publique est programmée le 28 juin. L'information a été diffusée sur le JoinvilleMag. Le 19 avril la ville de Joinville-le-Pont a fait mettre en ligne un avis d'appel public à la concurrence, en procédure adaptée avec une limite de réponse au 18 mai, concernant la requalification urbaine du secteur Gallieni ayant pour objet l'Etudes, Maîtrise d'œuvre et Contrôle. Pourriez-vous nous en dire plus sur le contenu de cette étude et pouvons-nous la consulter ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le Conseiller municipal, L'objectif de cette étude sur l'avenue Gallieni est d'étudier les opportunités de requalification de cette avenue dont nous partageons tous les carences qu'elle subit : une ambiance urbaine dégradée particulièrement liée à la RD4, des dents creuses, un tissu urbain très hétérogène alors même que le PLU voté en 2007 porte déjà une ambition de développement. Nous avons simplement voté pour rappel un périmètre d'attente permettant d'éviter les « coups partis ». Il y a par ailleurs des enjeux de développement fort liés notamment à l'arrivée de la gare de Champigny. Nous n'avons pas encore choisi le groupement qui travaillera sur cette étude. Nous examinons les offres. Nous aurons donc l'occasion en transparence d'en reparler par la suite.
Question de M. LAVAL du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »	Monsieur le Maire, Dans votre éditorial de « Joinville-Mag » daté du mois de mai dernier, vous affirmiez être guidé par « les valeurs de transparence et de responsabilité », et vous concluez votre exposé en soutenant que « c'est ensemble que l'on décide le mieux, nous en sommes convaincus ». Au nom des Ecologistes de Joinville, je vous tiens à vous féliciter pour cette prise

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUIN 2017

	de position, conforme en tous points à nos propres valeurs. Il est par contre regrettable que ces principes louables ne soient pas toujours mis en œuvre sur le terrain. En dehors des réunions de quartiers solennelles, dont un cycle s'est tenu récemment pour la mi-mandat, la Municipalité organise des réunions de riverains sur un périmètre plus restreint, afin de leur présenter ses projets. Ainsi le jeudi 8 juin dernier à 8 heures du matin, vous invitiez les riverains du quai de la Marne à une présentation du projet de réaménagement de leur quai, projet qui faisait d'ailleurs l'objet d'une de nos délibérations ce soir. Conseiller municipal d'opposition, membre de la commission « Urbanisme, Cadre de vie et Développement durable » traitant ce dossier, ayant signalé auparavant mon intérêt pour ce projet, je n'ai pourtant pas été invité à cette réunion matinale (dont l'horaire ne convenait certainement pas à tous les riverains). Ce n'est que le dernier exemple en date, et je ne compte même pas la réunion récente dédiée aux commerçants, où leur était présenté le projet de la rue de Paris. Entendez-vous continuer à l'avenir de ne pas inviter les élus d'opposition à des réunions publiques organisées par la Municipalité à l'attention de Joinvillaises et de Joinvillais ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le Conseiller municipal, Je vous le dis en toute transparence et en toute responsabilité : votre entreprise de victimisation permanente me lasse un petit peu et la caricature permanente que vous dressez me laisse indifférent. Il ne s'agissait pas de réunions publiques mais des réunions de chantier. J'ai habitude de procéder ainsi depuis de nombreuses années à 8h du matin - tout le monde ne se lève pas à 8h pour être au coin d'une rue - pour présenter des projets à des riverains qui partent travailler. On pourrait aussi les faire plus tard mais c'est un choix qui est apprécié par la population et les services. Si des réunions manquent nous en référons. Ma seule préoccupation ce sont les joinvillais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de Séance



Chantal ALLAIN

LE MAIRE de Joinville-le-Pont



Olivier DOSNE

